https://www.snetap-fsu.fr/Soutien-et-ressources-face-aux-eventuelles-pressions-sur-le-programme-EVARS.html

Soutien et ressources face aux éventuelles pressions sur le programme EVARS

- Métiers - Infirmi.er.ière -

Date de mise en ligne : mercredi 8 janvier 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Dans le cadre de notre mission éducative, le programme Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale d'éducation à la sexualité et vise à :

- apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques ;
- identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique ;
- développer l'exercice de l'esprit critique ;
- favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres) ;
- faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement.

Ces interventions s'appuient sur une approche bienveillante, non jugeante, et participative et outre la transmission d'informations, ce programme encourage les réflexions critiques sur les représentations, les idées reçues et les rapports de domination au travers de trois champs : biologique, psycho-émotionnel et enfin du champ juridique et social.

Cependant, nous constatons que ce programme fait l'objet d'attaques idéologiques de la part de certains collectifs ou associations conservateurs, voire réactionnaires, qui perçoivent l'EVARS comme une menace de leurs "valeurs traditionnelles". Des pressions de ces collectifs et associations se manifestent vis-à-vis de collègues de l'Éducation Nationale et peut-être de l'Enseignement Agricole technique par des courriers agressifs, des accusations infondées allant malheureusement jusqu'à des intimidations et agressions directes.

Afin de vous soutenir face à de telles situations, voici des éléments pour vous protéger et sur la conduite à tenir si vous êtes amené·es à rencontrer des difficultés, des pressions ou des menaces :

Réaction immédiate :

- Informez sans délai votre chef·fe d'établissement et l'autorité académique.
- Remplissez le registre de santé et de sécurité au travail ou, si vous n'êtes pas en mesure de le faire, une autre personne peut le remplir.
- Déposez une main courante ou une plainte auprès des autorités compétentes (commissariat ou gendarmerie).

Protection juridique

- Demandez à bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par le Code général de la fonction publique : https://www.snetap-fsu.fr/Protection-Fonctionnelle.html
- Conservez tous les documents reçus (courriers, e-mails) car ce sont des preuves.
- Ne pas hésiter à solliciter l'appui du SNETAP-FSU pour que nous puissions vous apporter un soutien immédiat et opérationnel.

Soutien psychologique :

Copyright © SNETAP-FSU

Ces pressions génèrent du stress ou des difficultés, n'hésitez pas à demander l'accompagnement psychologique via le soutien psychologique assuré par l'IAPR (Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources) ; voir SG /SRH/SDDPRS/2021-85.

N'hésitez pas à parler de votre ressenti avec vos collègues, votre direction et à l'assistant·e social·e et à des professionnel·les.

Communication et solidarité :

Partagez les informations avec la communauté éducative de votre établissement pour renforcer la solidarité collective.

L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle est un levier indispensable d'accompagnement vers une société respectueuse, égalitaire et inclusive. Il faut rester uni·es face aux attaques.

Pour toute question ou besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Copyright © SNETAP-FSU